

DOSSIER DE PRESSE du 07/01/08 : Signature d'un avenant de 3 ans supplémentaires pour le Contrat de Rivière Gave de Pau 2008-2010

Le Contrat de Rivière est un **outil opérationnel de gestion intégrée** sur un bassin versant (ici le Gave de Pau Amont et ses affluents) issu d'une **dynamique locale** (collectivités, associations, socioprofessionnels, administrations) pour la **réhabilitation** et la **valorisation des rivières** et du **patrimoine aquatique**. Cet **engagement moral** entre les collectivités locales et les partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région et Département) se concrétise en un **programme d'actions** (études, aménagements, gestion) défini **sur 5 ans**.

Le **Contrat de Rivière du bassin du Gave de Pau Amont** a été signé en 2002 pour 5 ans de programmation soit **43 millions d'euros d'investissement** en faveur de l'eau et des rivières. Le bilan de ces 5 années d'actions concrètes présente des **résultats encourageants** :

- De nombreux **travaux d'assainissement** programmés ont été réalisés et ont eu des répercussions positives sur la qualité des eaux du Gave de Pau notamment en matière de bactériologie (taux divisé par 4 par rapport à 2002 en aval de Lourdes).
- La mise en place du SPANC (**Service Public d'Assainissement Non Collectif**), par le SMDRA dès 2003, pour le contrôle des assainissements individuels a également participé à cet effort de dépollution et de préservation de nos rivières.
- Le "**réseau-qualité**" du Contrat de Rivière a permis, depuis 2002, de suivre cette amélioration avec une quinzaine de points de mesures et une fréquence annuelle d'analyses importante.
- L'état général des cours d'eau du bassin s'est également nettement amélioré grâce au travail des **brigades vertes**, encadrées par des "techniciens rivière" compétents.
- Les **études** (hydraulique, dynamique fluviale, agricole, poissons migrateurs, ..) programmées ont été réalisées. Les différents **résultats** collectés ont abouti, pour certains, à un programme d'actions déjà réalisé ; les autres sont **intégrés dans le programme de l'avenant** au Contrat de Rivière 2008-2010.
- L'aménagement de **10 aires d'accès aux berges du Gave de Pau** pour les **activités nautiques** (pêche, sports d'eaux vives) apporte depuis 2006 satisfaction aux usagers. Le **Label Tourisme Handicap** a d'ailleurs été obtenu pour les **pontons pour les pêcheurs handicapés** installés à St-Pé-de-Bigorre.
- Enfin, les actions de **communication** ont été nombreuses depuis 2002 : site internet (<http://www.valleesdesgaves.com/riviere/1024/present00.htm>), bulletins d'information, guides pratiques, journées de l'eau, sensibilisation auprès du public et des scolaires ...

Le Contrat de Rivière Gave de Pau s'achève en 2007 au moment d'un « **renouveau de la politique de l'Eau** » (Directive Cadre sur l'Eau 2000, nouvelle loi sur l'Eau 2006). Les objectifs de ces textes convergent tous vers une logique d'organisation à l'échelle des bassins versants, de plans pour une gestion globale et cohérente de la ressource.

Dans cette perspective, et compte tenu de la dynamique initiée sur le Gave de Pau, il a semblé important de prolonger la durée du Contrat par l'intermédiaire d'un **avenant 2008-2010** :

31 Millions d'Euros d'investissements sont prévus par les collectivités avec l'aide financière de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département pour continuer à **améliorer la gestion de l'eau et des rivières sur notre bassin** : amélioration de la **qualité des eaux** avec notamment de nouveaux travaux d'assainissement, travaux de **prévention** et de **protection contre les inondations**, **protection** des habitats naturels **faune-flore** avec Natura 2000, continuité de la **gestion concertée** avec la préparation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Gave de Pau interdépartemental 65 -64, ...

Signataires de l'avenant au Contrat de Rivière Gave de Pau 2008-2010 :

- ☞ M le Préfet de Département des Hautes-Pyrénées
- ☞ M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- ☞ M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- ☞ M. le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- ☞ M. le Président du Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA)
- ☞ M. le Président du Comité de Rivière